



MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

160, chemin George-Bonnallie
Eastman, QC J0E 1P0 tél: 450 297-3440

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Généralités

1. Toute personne démolissant un bâtiment doit libérer le terrain de tout débris et niveler ledit terrain dans les soixante (60) jours du début de la démolition ;
2. Il serait important pour vous d'aviser l'inspecteur municipal aussitôt que le bâtiment est complètement démoli. La nouvelle évaluation de votre propriété sera ajustée en conséquence ;
3. Le propriétaire s'engage à transmettre, aux différents entrepreneurs, le plan de contrôle d'érosion avant le début des travaux ;
4. Le propriétaire s'engage à informer la municipalité au moins 48 h avant la date de début des travaux ;
5. L'article sur les amendes : Si le propriétaire fait défaut quant à l'application du plan de contrôle de l'érosion. (Article 2.2, chap. 2, règlement de construction) ;
6. Le coût est de 25\$.

N.B : L'inspecteur en bâtiment a un délai de 30 jours pour émettre (ou refuser) le permis de construction. Le permis devient caduc si les travaux pour lesquels il a été émis ne sont pas commencés dans un délai de 3 mois de la date d'émission dudit permis.

1) Propriétaire (adresse permanente):

Nom : _____ Tél. : () _____ - _____

Adresse : _____ Fax. : () _____ - _____

Courriel : _____ Code postal : _____

2) Exécutant des travaux :

Nom : _____ Tél. : () _____ - _____

Adresse : _____ Fax. : () _____ - _____

Courriel : _____ Code postal : _____

No RBQ : _____

3) Emplacement :

Adresse (si vous en avez déjà une) :

Numéro de lot(s) : _____

Superficie : _____

4) Date approximative :

Début des travaux : _____ 20 _____

Fin des travaux : _____ 20 _____

5) Description du projet :

Genre de bâtiment (maison, grange, etc.) : _____

Dimensions du bâtiment : _____

6) Implantation :

Dans l'encadré ci-dessous (ou en annexe), veuillez dessiner et indiquer à l'échelle :

- L'endroit où est situé le bâtiment à être démolé, avec toute dimension nécessaire ;
- Le terrain et le chemin auquel le bâtiment est adjacent.



7) **Mandataire :**

Si la demande n'est pas effectuée par le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation, vous devez obtenir un mandat ou une lettre signée de celui-ci vous autorisant à signer ladite demande à sa place. Dans le cas où la propriété aurait été vendue récemment, vous devez accompagner votre demande d'une copie de l'acte de vente.

DÉCLARATION

Je soussigné _____ certifie que les renseignements donnés dans la présente demande sont complets et exacts. Et si le permis m'est accordé, la construction sera construite conformément au Code de Construction du Québec et ses amendements.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

À l'usage de la municipalité

Nom de la zone : _____

Autorisation de la CPTAQ : Oui [] Non [] No : _____

Contrainte particulière: Érosion [] Inondation []

Demande reçue le : _____ Par : _____